

PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LE JURA...

Le 19 février 2012, on apprenait par les médias que la justice française avait reconnu le groupe agrochimique Monsanto responsable de l'intoxication d'un agriculteur de Charentes. Le monde agricole se réjouissait de l'issue du procès.

Le désherbant dont il était question est maintenant interdit, en France comme en Suisse. Mais d'autres produits phytosanitaires sont épanchés sur les champs et le Jura ne fait pas exception. Certains de ces produits sont toujours extrêmement toxiques.

Les médias jurassiens nous informaient qu'ils pouvaient conduire à des intoxications aiguës ou alors chroniques, avec des effets à long terme avec l'accumulation de petites doses qui peuvent causer cancers, maladie de Parkinson, déficience du système immunitaire etc.

On pouvait lire aussi que chaque année, certains pesticides sont retirés de la vente à cause de leur dangerosité et qu'ils sont remplacés par d'autres, pas forcément moins nocifs.

Dans les articles, on ne mentionnait pas les dangers encourus par les consommateurs, par les gens habitant à proximité des champs ni par les insectes pollinisateurs dont dépend notre alimentation.

Au vu de ce qui précède, nous prions le Gouvernement de nous indiquer :

1. Quelle est, approximativement, la quantité de pesticides libérée dans l'environnement chaque année dans le canton du Jura ?
2. Sur quelle surface utilise-t-on des semences traitées aux insecticides, notamment ceux qui touchent le système nerveux ?
3. Y a-t-il un plan cantonal qui prévoit de diminuer largement l'utilisation globale des pesticides dans les cinq prochaines années et de limiter rapidement l'utilisation des pesticides les plus dangereux pour la santé ?

Delémont, le 28 mars 2012

Erica Hennequin
Groupe CS-POP et VERTS

